



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

## **AVIS PUBLIC**

***EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:***

Le conseil municipal adoptera à la séance extraordinaire du 24 février 2022 à 18h30, au 18 Avenue du Centenaire, le budget 2022 en conformité avec l'article 956 du Code Municipal.

***DONNÉ À Saint-Damase, ce 16<sup>e</sup> jour de FÉVRIER deux mille vingt-deux.***

Je, soussigné Josée Gauthier, directeur général et greffière-trésorière par intérim sous mon serment d'office que j'ai publié, l'avis public relatif à l'adoption du budget 2022 en affichant ledit avis aux endroits suivants, à savoir : au bureau de la municipalité et à la Coopérative d'Alimentation St-Damase, le tout conformément aux exigences de l'article 420 du *Code municipal*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour de FÉVRIER 2022.

Josée Gauthier, DMA, directrice générale et greffière-trésorière par intérim



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

## **AVIS PUBLIC**

***EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:***

Le conseil municipal adoptera à la séance extraordinaire du 24 février à 18h30, au 18 Avenue du Centenaire, le plan triennal d'immobilisation en conformité avec l'article 956 du Code Municipal.

***DONNÉ À Saint-Damase, ce 16<sup>e</sup> jour de FÉVRIER deux mille vingt et deux.***

Je, soussigné Josée Gauthier, directeur général et greffière-trésorière par intérim sous mon serment d'office que j'ai publié, l'avis public relatif à l'adoption du plan triennal d'immobilisation en affichant ledit avis aux endroits suivants, à savoir : au bureau de la municipalité et à la Coopération d'Alimentation St-Damase, le tout conformément aux exigences de l'article 420 du *Code municipal*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour de FÉVRIER 2022.

Josée Gauthier, DMA, directrice générale et greffière-trésorière par intérim



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, CONFORMÉMENT À LA *LOISUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE* :**

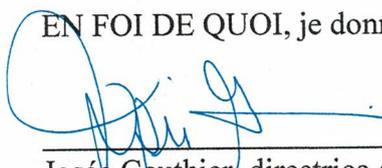
Qu'un avis de motion a été donnée à la séance ordinaire du 7 février 2022 à 19h30, concernant l'adoption du règlement numéro 310-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et le projet de règlement fût également déposé et présentés.

Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le jeudi 24 février 2022 à 18h00 à la municipalité sise au 18 Avenue du Centenaire, Saint-Damase.

***DONNÉ À Saint-Damase, ce 16<sup>e</sup> jour de FÉVRIER deux mille vingt-deux.***

Je, soussigné Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière intérim sous mon serment d'office que j'ai publié, l'avis public relatif à l'adoption du règlement 310-2022 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en affichant ledit avis aux endroits suivants, à savoir : au bureau municipal et à la Coopérative Alimentation St-Damase le tout conformément aux exigences de l'article 420 du Code municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour de FÉVRIER 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière intérim